



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

UNESCO

Question écrite n° 67484

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui communiquer l'inventaire, établi par la France, des biens culturels et naturels situés sur notre territoire et actuellement en instance d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il lui demande également de bien vouloir lui indiquer le délai de classement d'un bien sur la liste du patrimoine mondial.

Texte de la réponse

La liste indicative des biens français susceptibles d'être proposés à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO date de 1995. Elle est actuellement en cours de révision selon des recommandations directement inspirées de la politique de rééquilibrage menée ces dernières années par le Comité du patrimoine mondial et l'ensemble des Etats partie à la Convention de 1972. A partir du moment où un dossier de candidature d'inscription sur la liste est soumis au Centre du patrimoine mondial, il s'écoule un délai de dix-huit mois pendant lesquels une évaluation des biens proposés est soumise aux experts d'ICOMOS (organisme consultatif du comité) par rapport aux critères de la Convention de 1972, puis au bureau annuel du Comité. Ce dernier prend enfin la décision au cours de sa session annuelle, généralement conformément à l'avis du bureau et de l'organe consultatif. Est actuellement en cours d'inscription par la prochaine session qui se tiendra en Finlande au mois de décembre, le dossier de Provins, ville de foire médiévale. Ce dossier non retenu par ICOMOS en 1999, sur les critères de patrimoine urbain, a fait l'objet d'une nouvelle présentation sur le thème élargi des foires de Champagne.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67484

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5863

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7065